

**AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT  
SERVICES DE CONSULTANT-INDIVIDUELS**

**REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO**

**Ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité  
Unité de Coordination et de Management des Projets  
« UCM »**

**Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique «PAGASE »**

**Recrutement d'un Consultant individuel chargé de la formation des formateurs sur  
la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés**

Secteur	:	Electricité
Référence de l'accord de financement	:	Don FAT n°5900155011102
N° d'Identification du Projet	:	P-CD-FAO-011
N° de l'Avis	:	006/PAGASE/MIN.ERH/UCM/2020/SC
Date de l'Avis	:	22 septembre 2020

1. Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo (RDC) a reçu un financement du Fonds Africain de Développement (FAD) afin de couvrir le coût du Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique (PAGASE) et a l'intention d'utiliser une partie des ressources accordées au titre de ce Don pour financer le contrat de Consultant individuel chargé **« de la formation des formateurs sur la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés »**.

La principale prestation attendue du consultant consistera en la formation des formateurs sur la « fabrication et l'utilisation des foyers améliorés » de membres-clés d'associations et groupes spécifiques impliqués en la matière à Kinshasa. Cette formation alignera obligatoirement la théorie et la pratique.

La durée de la mission est fixée à vingt-cinq (25) jours calendaires maximum.

2. L'Unité de Coordination et de Management des Projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM), invite les consultants individuels à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent produire les informations sur leurs capacités et expériences démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (lettre de motivation, documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, etc.). Les Consultants ne peuvent pas se mettre en association pour augmenter leurs chances de qualification.
3. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la « Politique de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque » éditée en date du 14 octobre 2015, qui est disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

4. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : de 9h00' à 15h00' (heure locale = TU+1).
5. Les expressions d'intérêt rédigées en français doivent être déposées sous plis fermés à l'adresse mentionnée ci-dessous, au plus tard le **mardi 06 octobre 2020 à 15 heures** (heure locale = TU+1) et porter expressément la mention « **AMI n°006/PAGASE/MIN.ERH /UCM/2019/SC – Recrutement d'un consultant individuel chargé de la formation des formateurs sur la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés** ».

**Unité de Management des Projets**  
**du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)**  
**1022, Avenue des Forces Armées de la RDC**  
**(ex-Avenue du Haut Commandement)**  
**Concession Gombe River - Zimbali**  
**2<sup>ème</sup> étage du bâtiment à usage administratif**  
**Kinshasa-Gombe**  
**République Démocratique du Congo**  
**Tél. : (+243) 84 782 4066 ; (+243) 81 868 5536**  
**E-mails : [info@ucmenergie-rdc.com](mailto:info@ucmenergie-rdc.com) ou [ingrid.devreese@ucmenergie-rdc.com](mailto:ingrid.devreese@ucmenergie-rdc.com)**

**Maximilien Munga**  
**Coordonnateur**

## Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique « PAGASE »

### TERMES DE REFERENCE

#### Recrutement d'un consultant chargé de la formation des formateurs sur la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés

## 1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République Démocratique du Congo (RDC) a obtenu le financement du « Projet d'Appui à la Gouvernance et à l'Amélioration du Secteur Electrique », PAGASE, ci-après dénommé « le Projet », par la Banque africaine de développement (BAD) et le Fonds africain de développement (FAD). Dans le cadre de la mise en œuvre du volet « Genre et Energie » dudit projet, il est prévu le renforcement des capacités des acteurs-clés sur l'utilisation pratique et efficace de l'énergie à travers: « la formation des formateurs sur la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés » par un consultant.

### 1.1. PROBLEMATIQUE

Avec une population estimée à plus de 70 millions d'habitants et une superficie de plus de 2 millions de km<sup>2</sup>, la République Démocratique du Congo (RDC) est le plus grand pays d'Afrique centrale. Le pays dispose d'un énorme potentiel énergétique diversifié, non suffisamment inventorié et sous-exploité, comportant environ 100 000 MW d'hydroélectricité.

En dépit de ce potentiel, le pays est paradoxalement caractérisé par un faible taux d'accès à l'énergie électrique, soit environ 9 % par rapport à la moyenne de l'Afrique subsaharienne de 31 %, ce qui en explique le faible niveau d'industrialisation entravant le développement des activités des secteurs porteurs de croissance, l'électricité étant indispensable pour l'industrie et les usages domestiques.

A travers ses différentes stratégies de développement, la RDC entend faire du secteur de l'électricité un véritable levier de son développement socio-économique.

Elle a ainsi entrepris des réformes dans le but, notamment, d'accroître les investissements pour faire face à la demande en énergie électrique. Liée à la démographie et à l'urbanisation, la demande en énergie électrique connaît une croissance très forte par rapport à l'offre, causant des déficits structurels dans la fourniture d'électricité. Cette situation s'illustre particulièrement à Kinshasa, la capitale et principal centre de consommation d'électricité du pays, avec une population de près de 12 millions d'habitants et dans la province du Katanga où le manque d'électricité constitue un frein à l'essor de l'industrie minière.

En RDC, la femme participe à 90 % dans les activités agricoles et est la principale actrice dans la réalisation des activités informelles pour la survie des ménages.

L'important déficit énergétique ainsi constaté conduit les ménages à utiliser de façon intensive les énergies de substitution, matérialisées notamment par le bois de chauffe et le charbon de bois ; ce qui accentue la pression sur les forêts avec un impact négatif sur le climat. Il s'avère

que les difficultés d'accès à l'énergie pèsent plus lourdement sur les femmes que sur les hommes, avec comme conséquence la réduction substantielle du temps qu'elles auraient dû consacrer aux activités éducatives, sociales et génératrices de revenus.

C'est ainsi qu'il est prévu dans le Projet, la promotion de l'efficacité énergétique et le renforcement des capacités des acteurs-clés, à travers « la formation de formateurs sur la fabrication des foyers améliorés » en vue de réduire la consommation du bois de chauffe et du charbon de bois dans les ménages et partant, le temps consacré par les femmes à la recherche et à la collecte des combustibles ligneux comme alternative à l'énergie électrique.

## **1.2. CONSISTANCE DU PROJET**

L'objectif général du Projet est de contribuer à la mise en œuvre des réformes du secteur de l'électricité et au développement des infrastructures électriques.

De manière spécifique, le Projet permettra de :

- (i) rendre effectives les dispositions de la loi 14/011 du 17 juin 2014 sur le secteur de l'électricité, concernant le cadre institutionnel relatif à la régulation du secteur de l'électricité et à l'électrification rurale
- (ii) améliorer la gouvernance du secteur et
- (iii) mettre en place des infrastructures pour améliorer l'offre et la qualité du service électrique

Le Projet comprend les quatre (4) composantes suivantes : (1) le développement des infrastructures électriques placées sous la gestion de la Société Nationale d'Electricité (SNEL), (2) l'appui à la gouvernance du secteur, (3) l'appui institutionnel au secteur et (4) la gestion du Projet.

Dans le cadre de la composante 3 « Appui Institutionnel » , il est prévu l'appui aux activités de développement des aspects « Genre » dans les projets d'énergie ainsi que l'appui du secteur à l'autonomisation socioéconomique des populations. Pour ce faire, les activités suivantes sont inscrites :

- l'appui à l'intégration de l'approche genre dans tout projet de développement du secteur de l'énergie dont l'un des axes consiste en la formation des formateurs sur la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés pour réduire la consommation du bois-énergie et partant, la déforestation
- l'appui à la conservation des denrées alimentaires et à l'entrepreneuriat communautaire à Kinshasa

## **1.3. ORGANISATION ET GESTION DU PROJET**

Le pilotage stratégique du Projet est assuré par le Ministère de l'Energie et Ressources hydrauliques qui en a confié l'exécution à son Unité de Coordination et de Management des projets (UCM).

Le Secrétariat général du ministère de l'Energie et Ressources hydrauliques dispose d'une structure dénommée « Cellule Genre pour l'Energie et le Développement (CGED) » ayant pour mission la promotion du genre dans les projets du secteur de l'énergie à l'échelle nationale en collaboration avec la « Cellule de l'Entrepreneuriat Féminin (CEF) » du Ministère du Genre, Enfant et Famille.

Ces cellules mettront en œuvre les mesures d'accompagnement portant respectivement sur l'appui à l'intégration de l'approche genre dans tout projet de développement du secteur de l'énergie pour CGED, et sur l'appui à la conservation des denrées alimentaires et à l'entrepreneuriat communautaire à Kinshasa pour CEF.

## **2 OBJET ET ETENDUE DE LA MISSION DU CONSULTANT**

---

### **2.1. Objet et périmètre de la mission**

La mission décrite dans les présents termes de référence a pour objet le recrutement d'un consultant individuel chargé de la formation des formateurs sur la fabrication des foyers améliorés dans le cadre de l'appui à la mise en œuvre des activités de promotion du genre. Le périmètre de la mission du consultant est limité à la ville de Kinshasa.

### **2.2. Bénéficiaires de la formation**

Il est prévu de former un noyau de 25 formateurs, membres des associations partenaires de CGED, à raison de 5 formateurs pour chacune des 5 communes d'implantation.

### **2.3. Etendue des prestations**

La principale prestation attendue du consultant consistera en la formation en « fabrication des foyers améliorés » de membres-clés d'associations et groupes spécifiques impliqués en la matière. Cette formation alignera obligatoirement théorie et pratique.

## **3 METHODOLOGIE**

---

Le consultant décrira dans son offre les détails de la méthodologie qu'il compte utiliser pour assurer cette formation.

## **4 PRINCIPAUX RESULTATS ET LIVRABLES ATTENDUS**

---

### **4.1. Résultats attendus**

Les résultats attendus de la mission sont les suivants :

- Les supports (modules) de formation sont élaborés et validés
- Un noyau de 25 formateurs est formé sur la fabrication et l'utilisation des foyers améliorés

## **4.2. Rapports / livrables attendus**

Au démarrage de ses prestations, le consultant élaborera un rapport de démarrage de ses activités, lequel présentera notamment sa compréhension de l'objet de la mission, les résultats attendus, la méthodologie, les outils et le chronogramme des activités.

Ce rapport sera soumis à CGED pour approbation et transmission à UCM dans les cinq (5) jours calendaires suivant le démarrage de ses prestations, en versions imprimée (3 exemplaires) et électronique (3 clés USB).

A la fin de sa mission, le consultant élaborera un rapport de clôture présentant notamment : un récapitulatif des activités réalisées, le nombre de participants et les fiches d'évaluation de la formation. Ce rapport sera soumis à CGED pour approbation et transmission à UCM dans les cinq (5) jours calendaires suivant la fin de sa mission, en versions imprimée (3 exemplaires) et électronique (3 clés USB).

## **5 DUREE DE LA MISSION**

---

La durée de la mission du consultant est de vingt-cinq (25) jours calendaires. Il est demandé au consultant de soumettre dans son offre le calendrier détaillé d'exécution de sa mission.

## **6 COMPETENCES ET PROFIL REQUIS**

---

Le consultant doit :

- disposer des compétences et atouts nécessaires pour la mission
- avoir au moins un brevet d'étude de cycle court ou au minimum d'un diplôme d'Etat (BAC)
- disposer d'une expérience d'au moins trois (3) ans en matière de fabrication des foyers améliorés
- avoir une expertise d'au moins deux (2) ans dans la formation des adultes
- avoir la maîtrise de la langue française à l'oral et à l'écrit
- avoir la connaissance de la langue locale (Lingala) serait un atout.

## **7 LOGISTIQUE**

---

Le consultant aura la responsabilité de sa logistique pendant l'exécution de la mission : moyens de transport, informatique, bureautique et tout autre équipement nécessaire.

Il doit disposer d'un atelier, du matériel et des outils requis pour la fabrication des foyers améliorés. Il en fournira la liste détaillée dans son offre.

Il doit disposer du matériel didactique pour la formation.

## **8 OBLIGATIONS DES PARTIES**

---

### **8.1. Obligations d'UCM et CGED vis-à-vis du consultant**

La mission sera conduite sous la supervision de CGED sous l'accompagnement d'UCM. Le consultant sera chargé de la gestion globale de tous les aspects des prestations. CGED et UCM pourront fournir au consultant dans la mesure du possible, des facilités pour le bon déroulement de sa mission. Ils mettront à la disposition du consultant toutes les informations disponibles qui pourraient faciliter la réalisation de la mission.

### **8.2. Obligations du consultant**

Le consultant sera entièrement responsable de la réalisation des prestations, objet des présents termes de référence. Il prendra toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution du travail lui confié et ce, dans le strict respect des délais.

De ce fait, le consultant s'engagera à :

- effectuer les prestations pour lesquelles il a été mandaté dans le respect des lois du pays et des directives de la Banque Africaine de Développement, avec un personnel compétent et qualifié pour les besoins de sa mission et ce, dans le strict respect du calendrier d'exécution
- souscrire toutes les assurances requises couvrant ses activités, éventuellement son personnel et les véhicules
- garder la confidentialité des renseignements obtenus
- restituer à la fin de sa mission les documents qui lui auront été remis

## **9 RÉUNION DE DÉMARRAGE**

---

Au démarrage de sa mission, le consultant tiendra une réunion avec CGED et UCM, dont l'objet portera sur l'analyse des détails de la mission afin de s'accorder sur :

- l'approche technique, la méthodologie, le programme de travail et les besoins de la mission
- la présentation de la liste des outils et matériels et la documentation nécessaires à la réalisation de la mission
- les éventuelles innovations proposées aux présents termes de référence
- la confirmation du personnel mobilisé

## 10 EXIGENCES

---

Toute communication écrite et verbale sera en français.

Toute documentation (rapports et supports de formation) sera rédigée en français et fournie en version imprimée (3 exemplaires) et électronique (3 clés USB).